



SERVICE D'EDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS A DOMICILE

Tour Panoramique Bureaux – Avenue du Plateau B.P. 9024 69261 LYON Cedex 09
Tél. 04 78 43 21 60 – Fax 04 72 17 98 30 – Courriel : sessad@arimc-ra.org
427 rue Dechavanne 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
Tél. 04 74 02 64 20 – Fax 04 74 02 64 21 – Courriel : sessad.villefranche@arimc-ra.org

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL de la VIE SOCIALE

Il s'est réuni le 17 novembre 2004, de 17 heures à 19 heures, dans les locaux de l'antenne de LYON.

Présents :

Marie SEISSON	(Représentant les jeunes)
Monsieur ATLI	(Représentant les parents)
Monsieur GENEVE	(Représentant les parents) dans la seconde partie
Madame POUDEVIGNE	(Représentant les parents)
Madame RICOL	(Représentant l'ARIMC)
Madame DESFOURS	(Représentant la Mairie du 9 ^e)
Madame SAINT-BONNET	(Représentant le personnel)
Madame THEVENON	(Représentant le personnel)
Madame DURAND	(Représentant M. L'Inspecteur d'Académie)
Madame PORTALIER	(Directrice)

Excusés : Madame ATLI (Représentant les parents)

Deux représentantes (volontaires) du Conseil Municipal des Jeunes de LYON étaient attendues, mais elles ne sont pas venues. Monsieur le Maire et le Conseil Municipal des Jeunes de VILLEFRANCHE ont été sollicités pour être membres du CVS, mais n'ont pas répondu à cette proposition.

⇒ Le Règlement Intérieur du CVS, le Projet de Service et le Règlement de Fonctionnement sont remis à ceux qui ne les avaient pas encore reçus.

Documents restant à élaborer :

- le Livret d'Accueil qui sera soumis pour étude, en principe, à la prochaine réunion du CVS,
- les procédures de prévention et de lutte contre les maltraitances,
- le protocole d'évaluation interne.

Dans un second temps, l'évaluation externe devra être mise en place.

Concernant le Règlement Intérieur, il est identique pour tous les Services et Etablissements de l'ARIMC, des annexes reprenant les spécificités propres à chaque structure.

ELECTION DU PRESIDENT.

Avant de procéder à l'élection du Président du CVS, des précisions sont apportées sur le rôle de celui-ci.

- Il prépare l'ordre du jour des réunions du CVS avec le Directeur et préside ces réunions,
- il consulte les autres parents, en lien avec Madame L'Administrateur Délégué de l'ARIMC : des questionnaires peuvent être envoyés aux parents, des réunions de parents peuvent être organisées,

.../...

Le scrutin a lieu à bulletin secret.

Deux candidats : Marie SEISSON et M. ATLI.

Cinq votants.

Mr ATLI est élu Président et Marie SEISSON, Vice-Présidente.

BUDGET DU SERVICE.

Plusieurs étapes :

- le Budget Prévisionnel pour l'année suivante (31 octobre),
- le Budget Exécutoire de l'année en cours, selon les financements attribués,
- le Compte Administratif = bilan de l'année précédente (30 avril).

La DDASS est décisionnaire, l'Assurance Maladie est le financeur.

Depuis 2001, Le Service fonctionne en dotation globale et non plus en prix de journée. Cependant, tous les trimestres, un document récapitulatif le nombre de prises en charge par enfant est envoyé à la caisse de Sécurité Sociale. Le nombre total sur l'année représente l'activité du Service.

Le budget est réparti en trois groupes fonctionnels et il ne peut y avoir de mouvements entre ces trois, sans une demande de décision de modification budgétaire auprès de la DDASS. L'enveloppe des salaires et des charges représente approximativement 80 % du budget global.

Le budget du SESSAD est, globalement, excédentaire du fait de la difficulté à remplacer certains professionnels, notamment les kinésithérapeutes et, actuellement sur Lyon : le médecin et une éducatrice spécialisée.

En revanche, certains postes du budget de fonctionnement sont déficitaires : énergie, fournitures de bureau, déplacements, téléphone et affranchissement.

2004 est la première année de réel fonctionnement budgétaire du Service avec les deux antennes. En 2003, certaines dépenses de VILLEFRANCHE ont été imputées sur la dotation attribuée par la DDASS pour les frais d'installation.

Un courrier co-signé par M. PRUVOST, directeur général de l'ARIMC et Madame PORTALIER a été envoyé à la DDASS pour alerter sur cette situation et demander une prise en compte des données réelles. Il est prévu de rencontrer les responsables de la DDASS à ce propos début 2005. Le budget prévisionnel 2005 a été établi en tenant compte de ces données.

Le transfert de juillet a un coût important : le crédit accordé par la DDASS est très insuffisant pour que les parents aient une quote-part réduite. Cependant, chaque année la demande d'une augmentation de ce poste budgétaire est renouvelée.

Les manifestations organisées par la Vie Associative permettent d'aider au départ en camp et en vacances. Par l'intermédiaire des assistantes sociales, les familles qui ne peuvent faire face peuvent demander une aide.

La DDASS a accepté notre demande de conserver l'excédent pour des investissements sur 2005, pour compléter et réaliser le renouvellement d'équipements dans les deux antennes : matériel éducatif et rééducatif, photocopieurs, mobilier, matériel informatique, matériel d'essai et de prêt, tests, équipement médical.

Le déménagement des locaux de l'antenne de Lyon est prévu à échéance de fin 2007. Il est demandé une dotation exceptionnelle, gérée sur le même modèle que l'installation de VILLEFRANCHE, pour la mise en conformité du bâtiment et l'accessibilité.

.../...

Concernant les postes : une kinésithérapeute a été embauchée à mi-temps sur LYON. En dépit des recherches assidues et larges, il manque toujours un médecin sur Lyon. En attendant, le Docteur Bernard, des Massues et le Docteur Marignier, sur l'antenne de VILLEFRANCHE, aident à pallier à ce manque.

Concernant l'antenne de VILLEFRANCHE : la DDASS a autorisé la conservation du budget non utilisé en raison de l'ouverture différée, sous forme de dotation, pour procéder à l'installation. Elle a permis de nous installer tout à fait convenablement et de disposer d'un matériel très complet.

Pour 10 enfants (15 places sont autorisées, mais seulement 10 financées), les professionnels ont des temps de travail très partiels et plusieurs employeurs, ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'organisation.

Actuellement la liste d'attente, trop peu importante, ne permet pas une augmentation du nombre de places.

⇒ Coordonnées des représentants des usagers :

Marie SEISSON : 04 78 45 84 52 – marie.seisson@free.fr

Atilla ATLI : 04 78 25 08 62 – haatli@yahoo.fr

Laurent GENEVE : 04 78 60 42 70 – glaurentj@yahoo.fr

Pascale POUDEVIGNE : 04 74 71 72 02 – tradiparquet@wanadoo.fr

Michèle RICOL : 04 78 87 06 83 – michele.ricol@free.fr

⇒ La prochaine réunion du CVS est le MERCREDI 18 MAI, de 17 heures à 19 heures, dans les locaux de l'antenne de LYON.

Le Président du CVS,
Atilla ATLI.

Le Secrétaire de séance,
France THEVENON.